



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 48**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

**Du jeudi 29 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Approbation du contrat de  
Délégation de Service Public du  
Tourisme et d'Attractivité  
Territoriale entre la Commune  
de Bourbonne les Bains et la  
Société Publique Locale - Agence  
d'Attractivité de la Haute-Marne**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 juillet 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2023

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

***VU** la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2022-95 du 16 décembre 2022 portant approbation de la création de la Société Publique Locale « Agence d'Attractivité de la Haute-Marne » et de ses statuts,*

***VU** la proposition de contrat de DSP ci-annexée conclue entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Société Publique Locale « Agence d'Attractivité de la Haute-Marne »,*

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal les objectifs principaux du contrat de Délégation de Service Public du Tourisme et d'Attractivité Territoriale entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Société Publique Locale « Agence d'Attractivité de la Haute-Marne » notamment la durée, les activités du concessionnaire, les clauses financières, la mise à disposition des locaux et équipements...

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le contrat de Délégation de Service Public du Tourisme et d'Attractivité Territoriale entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Société Publique Locale « Agence d'Attractivité de la Haute-Marne »,

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de Délégation de Service Public ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 052-215200403-20230629-DEL2023\_48-DE



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le contrat de Délégation de Service Public du Tourisme et d'Attractivité Territoriale entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Société Publique Locale « Agence d'Attractivité de la Haute-Marne »,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de Délégation de Service Public ci-annexé.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 04 juillet 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE

Le Maire,

Monsieur André NOIROT